

Bonnes pratiques en équipe :

- Mettre en place des temps de rencontres régulier pour échanger avec l'équipe
- ne jamais rester seul avec une problématique
- ne pas s'isoler dans la mesure du possible avec un jeune : lieu ouvert
- Identifier clairement un responsable avec qui échanger.
- Eviter de faire écho à tout va de faits ou de préoccupations pour tel jeune
- Respecter la présomption d'innocence
- Ne pas mener une enquête.
- Que l'on soit salarié, bénévole... un extrait du casier judiciaire est demandé.